

FICHE 6 : LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION DES PIÈCES DE RECHANGE

- La fabrication des pièces

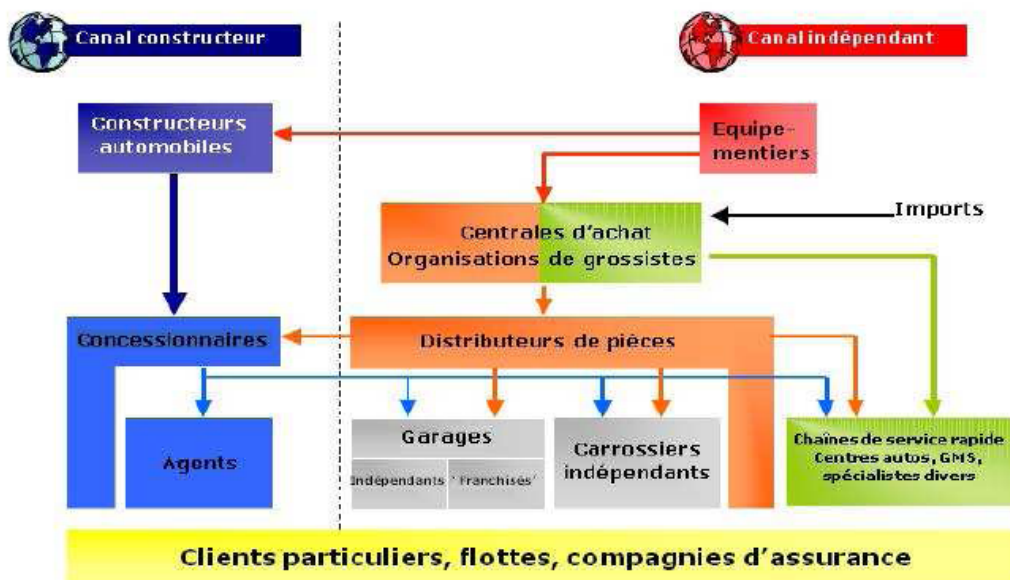
-Les **constructeurs** ne fabriquent qu'environ 20 % en valeur des pièces détachées principalement des pièces de carrosserie en tôle et des moteurs. Ils achètent les 80 % restants à des équipementiers.

-Les **équipementiers d'origine** fabriquent des pièces destinées à la première monte. Ils peuvent aussi vendre aux constructeurs les pièces destinées à la rechange et approvisionner les grossistes du canal indépendant.

-les **équipementiers du second rang** fabriquent uniquement des pièces pour le marché de la rechange et l'approvisionnement des grossistes du canal indépendant. Les équipementiers de second rang doivent fabriquer l'outillage permettant la réalisation des pièces contrairement aux équipementiers d'origine qui en disposent déjà.

- La distribution des pièces

Le schéma présente la structure générale du « marché » de la distribution de pièces de rechange. Le secteur est organisé autour de deux canaux de distribution assez cloisonnés, ayant respectivement pour fournisseurs **les constructeurs, qui ne vendent généralement leurs pièces qu'à leur réseau agréé (« canal constructeur »)**, et **les équipementiers, qui peuvent vendre les pièces fabriquées non seulement aux constructeurs mais aussi aux distributeurs indépendants**. Ces derniers vendent ensuite ces pièces aux réseaux agréés mais aussi et surtout aux réparateurs indépendants (« canal indépendant »).



Les deux canaux de distribution sont relativement cloisonnés. Ainsi, dans le canal constructeur, les **RA1** (généralement des concessionnaires) **s'approvisionnent pour plus de 90-95 % de leurs besoins auprès des constructeurs**. Les **RA2** (garagistes agréés) se fournissent **pour 80 % de leurs besoins auprès des RA1**.

Dans le canal indépendant, les **réparateurs indépendants se fournissent pour 70 % de leurs besoins auprès des distributeurs indépendants** (95 % pour les centres autos et de réparation rapide).